

# ORGANISER UN ESPACE DE PAROLE PROTEGEE

Voici un outil à destination des enseignants, de la maternelle au lycée, pour leur permettre de retrouver la maîtrise de leur groupe-classe en ouvrant des espaces formels de médiation au sein desquels ils font appel à l'intelligence émotionnelle et collective de leurs élèves.

## Principe

« L'objectif de la médiation par le groupe consiste à favoriser la résolution de la situation conflictuelle et/ ou problématique en s'appuyant sur les ressources du groupe. Il s'agit concrètement de stimuler au sein du groupe-classe l'intelligence émotionnelle et collective de chacun en favorisant l'expression des émotions et en cherchant avec les autres élèves à trouver les solutions susceptibles d'y apporter une réponse adéquate.

Cette médiation suppose le respect de cinq principes fondamentaux :

1. le but de la médiation est de découvrir des modes de résolution de la situation problématique et/ ou conflictuelle, **pas de désigner des responsables ou des coupables**
2. celui qui parle ne peut être contesté dans ce qu'il vit et/ou dans l'effet que produit sur lui-même ce qu'il est amené à vivre. Chacun est légitimé dans

MARCEL MENT

Document inspiré du livre *Prévention du harcèlement et des violences scolaires*, Bruno HUMBEECK Willy LAHAYE Maxime BERGER

son droit d'éprouver un état émotionnel. Il doit seulement veiller à l'exprimer d'une façon socialement acceptable

3. la prise de parole est à la fois libre et protégée. Celui qui parle ne peut être interrompu. Aucune menace ne peut par ailleurs s'exercer d'une quelconque manière à son sujet et rien ne peut le contraindre au silence ou à l'expression de quelque chose qu'il ne souhaite pas rendre publique

4. celui qui parle ne peut désigner personne d'autre que lui-même à travers ce qu'il dit. La médiation ne permet pas d'instruire un procès à charge ou à décharge de qui que ce soit

5. le groupe détient en lui-même les ressources pour sortir du problème ou dépasser la difficulté. L'enseignant n'est utile que pour faire ressortir ces ressources. Ce n'est pas lui qui, en adoptant une position toute-puissante, possède le pouvoir de faire évoluer la situation en proposant ses propres modes de résolution de la situation difficile. »

De ces cinq principes socles, il découle cinq règles favorables à la mise en place d'espaces de parole protégée. Ces règles doivent impérativement être rappelées à chaque séance.

## I. Émotions

### « Une émotion se dit et ne se contredit pas. »

« Celui qui parle ne peut être contesté dans ce qu'il vit et/ ou dans l'effet que produit sur lui-même ce qu'il est amené à vivre. Cette règle fondamentale suppose d'envisager chaque émotion comme un socle à partir duquel l'expression du vécu va pouvoir se réaliser sans ambiguïté. « Je suis triste parce que... », « Je suis en colère en raison de... », « J'ai peur que... ». Quand l'émotion n'est pas menacée par ce que les autres en font en la recevant ou risquent d'en faire en l'interprétant, une émotion peut s'exprimer symboliquement par des mots sans avoir à prendre le corps en otage. Ainsi, les espaces de parole protégée constituent-ils, à travers cette règle essentielle, non seulement un instrument de gestion du climat de la classe, mais aussi, pour beaucoup d'élèves, un outil de développement personnel et individuel particulièrement appréciable.

## 2. Le bâton de parole

### « C'est l'adulte et exclusivement lui qui, par l'intermédiaire d'un objet d'expression émotionnel ou résolutoire, donne et reprend la parole. »

Cette manière de procéder, ou une autre équivalente, donne la garantie à l'enfant qu'il pourra parler jusqu'au bout et épuiser ce qu'il a à dire sans **MARCEL MENT**

3

risquer d'être interrompu. Celui qui parle ne peut en effet être « arrêté » dans sa narration que par l'adulte. Pour cela, ce dernier donne à l'enfant qui prend la parole pour verbaliser son état émotionnel un « objet expressif » (type bâton de parole) qui assure l'inviolabilité de son temps d'expression. Cette manière de procéder permet aux élèves de concevoir l'idéal démocratique à travers son application immédiate. Une telle gestion de la parole indique clairement que c'est l'adulte qui prend le pouvoir sur le groupe. Elle signifie également que l'espace de parole ne s'assimile pas à un lieu de discussion ou de dispute, mais se pose en véritable vecteur de dialogue. À ce titre, il évacue toute forme d'agressivité en vidant la communication de tout rapport de pouvoir. Dans le contexte de l'espace de parole protégée, personne ne cherche en effet à moduler le point de vue de l'autre ou à le convaincre du bien-fondé d'un point de vue. Il n'est par exemple pas question dans une telle optique d'organiser la confrontation d'opinions contradictoires, mais il s'agit au contraire de laisser chacun exprimer son vécu jusqu'au bout de ce qu'il voudra en dire, en autorisant éventuellement la coexistence de perspectives différentes sans que l'une n'ait à prendre, d'une façon ou d'une autre, le pas sur l'autre. L'objectif du dialogue n'est en effet pas d'aboutir à un consensus à propos de ce qui est dit, mais de favoriser l'expression émotionnelle de chacun de façon à démonter les mécanismes qui ont rendu le harcèlement possible.

Pour réguler la communication au sein du groupe, l'adulte modifie les rapports de domination qui s'y manifestent. Maître de la parole, il affirme, par la manière dont il joue son rôle de médiateur, son intention de contrôler les jeux de pouvoir qui s'y manifestent dès que ceux-ci produisent d'une manière ou de l'autre de la souffrance. Maître de son groupe, l'adulte indique également, par la façon dont il exerce sa fonction de régulateur, son souci de répartition équilibrée et égalitaire de la parole, en la rendant précisément à ceux qui en étaient privés. Quitte à

**MARCEL MENT**

4

Document inspiré du livre *Prévention du harcèlement et des violences scolaires*, Bruno HUMBEECK Willy LAHAYE Maxime BERGER

faire taire, pour un temps, ceux qui en avaient fait une arme de domination massive en s'appuyant sur leur aptitude à s'exprimer généralement mieux, plus fort et avec davantage d'aisance que les autres. Le parti-pris de ne pas donner la parole aux enfants dominants implique évidemment que ceux-ci n'aient pas à se défendre d'une forme quelconque d'accusation en s'opposant à ce qui ressemblerait à une plainte. C'est en cela que cette règle particulière de répartition de la parole est fondamentalement liée à la règle suivante qui apparaît essentielle pour maintenir la communication dans une logique de médiation.

### 3. On ne nomme pas

**« On ne nomme pas, on ne désigne pas et on n'accuse pas. »**

Celui qui parle ne peut désigner personne d'autre que lui-même à travers ce qu'il dit. On ne prénomme pas, on ne désigne pas directement par le nom ou indirectement par une description trop précise, on commence chaque phrase par « je » ou par le « on » indéfini.

Par exemple : « Je suis triste parce qu'on se moque de moi ». Cette règle, inhérente à la logique de médiation, rencontre fondamentalement les aspirations du harcelé. L'enfant dominé n'a en effet souvent ni la force – ni même l'envie – de s'opposer directement au « dominant ». Ce qu'il souhaite, c'est avant tout que sa souffrance cesse et que les comportements, les conduites et les attitudes qui en sont à l'origine s'arrêtent. Il ne vise pas ainsi à obtenir la sanction du harceleur. Celle-ci, pourrait même se retourner contre lui et aggraver le processus de harcèlement si le fautif perçoit la punition comme injuste et, ayant perdu la face devant le groupe, cherche avant tout à la

retrouver en poursuivant l'humiliation dans des espaces, des lieux ou des territoires qui échappent davantage au contrôle des adultes (Facebook, arrêt de bus, etc.). En imposant à celui qui prend la parole de ne pas désigner, de ne pas nommer et de ne pas accuser, l'adulte indique fondamentalement qu'il n'a pas l'intention d'instruire le procès de qui que ce soit. Il montre ainsi sa volonté, par la gestion du groupe, de démonter un mécanisme plutôt que d'éteindre un comportement. Cette attitude est vécue comme particulièrement rassurante pour l'enfant harcelé qui n'aura pas à craindre les représailles d'une part, d'autre part parce que le harceleur a trouvé dans cette manière de fonctionner une opportunité de sortir de la situation sans perdre la face et enfin, parce que le groupe se constitue devant lui comme une ressource pour sortir de la situation de harcèlement.

#### 4. Ressources du groupe

### « L'enseignant fait appel aux ressources du groupe pour trouver une solution. »

L'enseignant stimule les mécanismes de solidarité au sein du groupe en posant la question : « Que peut-on faire pour que X ne soit plus triste ou en colère ? », « Comment pourriez-vous agir pour le rassurer ? ». Il évite de proposer lui-même des solutions ou de chercher à régler le problème ou la difficulté en imposant une façon d'agir, un comportement ou une attitude, mais attend que le groupe aille puiser dans ses ressources pour aider celui qui vient d'exprimer sa détresse émotionnelle.

Cette solidarité suggérée incite notamment les élèves mis en situation de témoins

**MARCEL MENT**

6

Document inspiré du livre *Prévention du harcèlement et des violences scolaires*, Bruno HUMBEECK Willy LAHAYE Maxime BERGER

silencieux, mais toutefois complices des situations de harcèlement, à « sortir du bois » parce qu'il perçoivent que la dynamique de groupe est en train de se modifier et que les rapports de pouvoir basculent. Le harceleur constatera par ailleurs qu'il risque d'être alors privé de tout ou partie de son public. En voyant son pouvoir se déliter, il s'obligera dès lors généralement à trouver au sein du groupe-classe d'autres façons de s'affirmer. Ils peuvent ainsi maintenir leur statut au sein du groupe en troquant leur image de « leader autoritaire » dans laquelle ils s'abîmaient pour celle de « leader charismatique », place dominante mieux valorisée.

Pour cela il faudra sans doute laisser un peu faire le temps...

## 5. Stabilité de l'espace de parole

**« L'enseignant assure la permanence, la stabilité et la récurrence de l'espace de parole. »**

En proposant de vérifier lors de la prochaine séance de médiation de quelle manière l'émotion négative vécue par l'enfant et exprimée par lui, a évolué suite aux propositions faites par le groupe-classe, l'enseignant démontre qu'il ne cantonne pas l'obligation qu'il s'est donnée de contrôler le groupe ici et maintenant, mais qu'il se fixe également d'en contrôler l'évolution dans le temps. Il permet ainsi, en ritualisant les espaces de parole protégée de gérer le climat de classe de façon continue.

Cette manière de procéder permet, lorsque la médiation est organisée dès le début de l'année, de prévenir l'apparition des comportements, des conduites et des attitudes problématiques. Les événements qui se produisent dans la classe

**MARCEL MENT**

7

Document inspiré du livre *Prévention du harcèlement et des violences scolaires*, Bruno HUMBEECK Willy LAHAYE Maxime BERGER

ou l'établissement ne sont plus alors traités dans l'urgence mais à des moments au cours desquels il est prévu de prendre le temps de les gérer.

L'espace de parole protégée peut être organisé sans réclamer une infrastructure particulière. L'enseignant peut, à un rythme qui lui appartient, le mettre en place au sein de sa classe dans un espace spécifiquement désigné ou sur le lieu même de la cour de récréation.

## Organisation possible

Au cours de chaque séance, chaque élève est amené à situer l'état émotionnel dans lequel il se trouve durant les récréations. Les élèves sont rassemblés, de préférence en cercle, autour de l'enseignant. L'enseignant-animateur de la médiation invite chacun à choisir l'émoticône qui correspond le mieux à son état émotionnel. On distingue généralement à cet endroit cinq émotions de base : la tristesse, la joie, le dégoût, la colère et la peur. L'enseignant demande à ceux qui ont choisi une émotion « négative » (tristesse, colère, peur) de s'en expliquer en utilisant les règles fixées : « Explique-nous pourquoi tu es triste... en colère ou effrayé... ».

Ensuite, il questionne le groupe (« Que peut-on faire pour un( e) tel( le)... ? »).

Après avoir relevé les propositions et, le cas échéant, exprimé les siennes, l'enseignant-animateur rappelle que l'on évoquera à nouveau cette situation pour vérifier comment elle a évolué lors de la prochaine séance dont la date doit par ailleurs impérativement être fixée au terme de la rencontre. Il s'agit par ce

procédé de recréer de l'empathie et du lien au sein d'espaces de communication régulés où la parole ne met pas en danger puisque l'élève qui est à la source du problème n'est pas nommé et qu'il peut ainsi à la fois mesurer la portée de ses actes en proposant le cas échéant lui-même une réparation et vérifier que la classe n'est pas effectivement sous son contrôle. »

MARCEL MENT

9

Document inspiré du livre *Prévention du harcèlement et des violences scolaires*, Bruno HUMBEECK Willy LAHAYE Maxime BERGER